



# VORACE

## BULLETIN DU JOUR.

### TRAHISON ! GUET-APENS ! ASSASSINAT !!!

Jamais l'histoire n'aura à consigner une plus abominable trahison que celle dont la colonne savoisonne républicaine vient d'être la victime. L'indignation nous suffoque et l'horreur dont nous sommes saisis retient nos paroles sur nos lèvres tremblantes de colère. Des compatriotes, des frères, rappelés par lettres dans leur patrie, reviennent s'asseoir au foyer qu'ils ont abandonné depuis longtemps déjà; on les reçoit à bras ouverts, on les embrasse, on les fête; leur entrée à Chambéry est une véritable ovation; ils racontent les événements survenus en France dans ces derniers jours, la proclamation de la République, la modération du peuple après la victoire, les divers décrets et arrêtés déjà rendus pour l'amélioration du sort des classes laborieuses et l'affermissement du nouvel ordre de choses. Sur le drapeau qu'ils ont apporté de la terre étrangère se lit la noble devise : *Liberté, Égalité, Fraternité!*

Chacun est dans l'enthousiasme : on veut suivre l'exemple des Français, et la République est aussitôt proclamée dans la capitale de la Savoie. Pendant qu'heureuse et fière d'avoir apporté à ses concitoyens le flambeau de la liberté, la petite troupe se repose des fatigues du voyage, une trame infâme s'ourdait contre elle. Ceux qui les ont reçus en frères donnent l'alarme aux campagnes; les bourgeois, la noblesse et le clergé intriguent; ils vont la nuit amener les paisibles habitants des villages, le tocsin sonne de toutes parts; les paysans armés accourent de tous côtés, attaquent les corps-de-garde occupés par les nouveaux arrivants, qui se défendent vaillamment; mais, assaillis par le nombre, les braves sont défaits après avoir perdu une quinzaine d'hommes tués dans l'action. Quelques paysans ont aussi été tués. Quant au reste de la colonne, cernée dans les casernes, ayant fort peu d'armes, qui étaient même en fort mauvais état, force lui fut de céder au nombre. Les citoyens Guillermain, Payssard et Burley, et tous les principaux chefs, ont été arrêtés; les autres sont retenus dans les casernes. Quelques *Voraces*, détachés pour garder la poudrière, ont fait une résistance héroïque, et contraints de céder, ils se sont retirés en bon ordre. On nous annonce leur arrivée à Belley.

La nouvelle de cette catastrophe, arrivée ce matin à Lyon, a produit une sensation pénible. Horreur! infamie! vengeance! voilà les mots qui s'échappent de toutes les poitrines. Tous les Savoisiens domiciliés à Lyon et plusieurs compagnies de *Voraces*, de la Croix-Rousse, se disposent à se mettre en route, pour aller venger leurs frères et punir cette infâme trahison.

### CHRONIQUE LOCALE.

L'hôtel des Monnaies de Lyon a fait sa première fonte lundi dernier. Aujourd'hui les pièces de 5 fr. à l'effigie de la République commencent à circuler.

— Avant-hier soir, vers six heures, un charpentier est tombé du troisième étage d'un bâtiment en construction cours Bourbon, aux Brotteaux. Ce malheureux a été relevé mort et transporté immédiatement au dépôt.

— M. Doncieux, avocat à Lyon, est nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire).

M. Gastine, avocat à Lyon, est nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Montbrison (Loire).

— Les rapports entre la municipalité provisoire de Lyon et les fabricants d'étoffes de soie, dont nous avons parlé déjà, ont continué jusqu'à ce jour, par l'intermédiaire de la chambre de commerce. Dans l'une des dernières réunions, une commission de neuf membres avait été formée; après s'être divisée en trois fractions, cette commission est allée à domicile recueillir des engagements de la part des maisons de fabrique, pour occuper

un certain nombre de métiers, à dater de ce moment jusqu'à la fin du mois prochain, à la condition de recevoir de l'administration publique l'argent nécessaire pour les façons, argent dont l'intérêt sera payé à raison de 3 p. 0/0 l'an, jusqu'au remboursement.

Comme que ques maisons pourront, dit-on, se passer de cette facilité, l'on pense que, grâce à l'avance totale d'un million et demi (toucher à la caisse municipale par les ouvriers porteurs de bons de petites sommes au fur et à mesure de la fabrication), l'on fera travailler jusqu'à la fin du mois de mai un nombre de métiers s'élevant du quart à la moitié de ceux occupés en temps ordinaire par les ouvriers lyonnais. Une bonne partie de ceux-ci seraient ainsi affranchis de travaux pleins d'inconvénients pour eux. Et l'on espère que l'état politique de la France à la fin de mai pourra dispenser de ces mesures qui coûtent de si grands efforts pour donner de si faibles résultats; car rien ne saurait suppléer à l'effet de la confiance publique. (*Courrier de Lyon.*)

— Hier soir une sérénade a été donnée à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'occasion de la nomination du général Neumayer au poste de commandant en chef des garde nationales du département du Rhône.

— La garde nationale de Lyon a reçu depuis trois jours plus de six mille fusils. D'autres distributions auront lieu prochainement, et toute la population sera armée. Ceci doit rassurer les peureux et faire renaitre la confiance au sein de notre cité.

— Nous apprenons que plusieurs brigades de travailleurs viennent d'être dirigées vers Miribel et lieux voisins, pour y être occupés dans les ateliers nationaux.

— Notre garde nationale met un empressement au-dessus de tout éloges à se rendre aux exercices qui ont lieu matin et soir dans tous les quartiers de la ville. Avant un mois, elle pourra rivaliser avec la troupe de ligne pour la tenue et la précision des mouvements militaires.

Les sous-officiers et soldats du 22<sup>e</sup> léger nous prient d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante, qu'ils ont adressée au *Censeur*. Nous la reproduisons en en laissant toute la responsabilité à ses auteurs voulant rester étrangers à une polémique que nous n'avons pas soulevée. Cette lettre, ainsi que celle du 22<sup>e</sup> de ligne, insérée dans notre numéro du 5 avril, témoigne de l'esprit de discipline qui anime tous les corps de notre garnison; nous n'avions du reste jamais douté de leur patriotisme.

Voici la lettre :

Lyon, 3 avril 1848.

Monsieur le rédacteur du *Censeur*,

A la lecture du *Censeur* du 3 avril, un cri unanime d'indignation s'est élevé dans le régiment en voyant rejeter sur le 22<sup>e</sup> léger, les griefs que vous imputiez à tort au 22<sup>e</sup> de ligne, et dont M. de Bousingen, lieutenant-colonel de ce corps, vous a donné une réfutation complète.

Les soldats du 22<sup>e</sup> léger sont accusés, d'après votre journal, d'avoir participé à l'ouverture des portes de la prison dite des Reclus, pour en faire sortir une partie des militaires détenus par suite de jugement, et de s'être refusés de marcher à la frontière. Ces accusations sont fausses et dénuées de tout fondement; que M. le rédacteur du *Censeur* sache bien qu'en aucune circonstance les soldats du 22<sup>e</sup> léger ne se sont écartés des lois de la discipline.

Dans la journée du 30 mars, en fraternisant avec les gardes nationaux, comme l'ont fait, du reste, tous ceux des autres corps de la garnison, ils n'ont fait que céder à l'entraînement général; leurs sentiments républicains avaient besoin de s'épancher dans le cœur de leurs frères; leurs sympathies pour le peuple, depuis si longtemps comprimées, avaient besoin d'éclater dans une manifestation générale; mais aucun soldat n'a manqué à ses devoirs; le soir ils étaient tous rentrés dans leurs casernes; le lendemain, jour où la scène de désordre qu'on leur impute a été commise, aucun homme ne manqua à l'appel. Le rédacteur du *Censeur* n'a donc pu voir à 41 heures du soir l'uniforme du régiment dans les groupes qui ont ouvert les portes de la prison. Le 22<sup>e</sup> léger n'a pas besoin de l'exemple des autres corps pour régler sa conduite. Il a la conviction de ses devoirs, et dans toutes les garnisons qu'il a tenues depuis sa formation, il a toujours su s'attirer les sympathies des populations.

Le régiment entier brigue l'honneur d'entrer en campagne;

tous ses soldats brûlent du désir de marcher à la frontière sous les ordres de leur colonel et de tous leurs officiers, pour recevoir le baptême de feu, seule chose qu'ils aient à envier à leurs frères d'armes.

Salut et fraternité.

Les sous-officiers, caporaux et soldats du 22<sup>e</sup> léger.

### Circulaire de M. le cardinal archevêque de Lyon au clergé de son diocèse.

Lyon, le 31 mars 1848.

Monsieur le curé,

Le gouvernement provisoire vient de décider que les élections générales auront lieu le 23 avril, saint jour de Pâques. Malgré la solennité de cette fête, il ne faut pas que les fidèles de votre paroisse soient détournés de l'accomplissement d'un grand devoir, celui d'élire leurs représentants à l'assemblée nationale. En conséquence, le jour de Pâques, vous direz la messe de très grand matin, avant le jour si c'est nécessaire, pour que les habitants puissent se rendre au chef-lieu de canton.

Messieurs les curés de canton feront sagement de faire célébrer chez eux assez de messes pour qu'en ce grand jour chacun puisse remplir, et ses devoirs de chrétien, et ses devoirs de citoyen.

† L.-J.-M. CARD. DE BONALD,  
Archevêque de Lyon.

### PARIS.

#### Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le ministre de la marine et des colonies arrête ce qui suit :

Le titre d'élève de marine est remplacé par l'appellation républicaine d'*aspirant de marine*.

Les volontaires de la marine prendront désormais le titre d'*aspirants auxiliaires* de la marine.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Mairie de Paris.

« Citoyen maire,

« Des compagnies de la garde nationale ont annoncé l'intention d'ouvrir une souscription pour fournir les insignes d'officiers à ceux des gardes nationaux élus par elles qui ne pourraient faire les frais de leur équipement.

« Cette annonce a éveillé d'honorables susceptibilités parmi les citoyens de la population ouvrière qui étaient portés par leurs camarades aux grades d'officiers.

« J'apprends que, ne voulant pas tenir des compagnies qu'ils seraient appelés à commander le don de leur équipement, quelques-uns se désistent de la candidature.

« Il importe de faire cesser l'erreur qui se propage.

« C'est la ville de Paris qui fournira l'uniforme aux citoyens qui en ont besoin; c'est elle aussi qui, au nom de la République, offre aux gardes nationaux élus officiers les insignes du grade dont elle les investit pour la défense des droits et des intérêts de tous.

« Je suis certain d'interpréter fidèlement la pensée des membres du gouvernement provisoire, en vous assurant que toute mesure qui tendrait à éloigner des candidatures les travailleurs, serait repoussée par lui comme une atteinte au sentiment de l'égalité.

« Le membre du gouvernement provisoire,  
mairie de Paris,

A. MARRAST.

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Un médaillon emblématique, qui doit offrir par le dessin la traduction des trois mots : *Liberté! égalité! fraternité!* doit être placé en tête des actes publics.

Jaloux de donner à cet emblème toute la convenance

et toute la perfection désirables, le gouvernement a décidé qu'il serait mis au concours.

Les dessins, parmi lesquels on choisira celui qui devra être reproduit par la gravure, et dont la dimension ne devra pas excéder le module d'une médaille de 60 millimètres, devront être déposés à l'École des beaux-arts jusqu'au 20 avril.

Ces dessins seront exposés en même temps que les esquisses peintes et sculptées de la figure symbolique de la République française et que les médailles.

Le jury institué pour désigner les esquisses peintes et sculptées et le projet de médailles qui mériteront le prix choisira celui des emblèmes qui devra être reproduit.

Le directeur des beaux-arts,  
J. GARRAUD.

L'impatience paraît augmenter dans toutes les classes de la population à mesure que l'on approche de l'époque de l'Assemblée nationale, et les ennemis de la République profitent avec adresse de cette disposition générale des esprits pour exciter des craintes et des inquiétudes générales. Certains individus semblent croire qu'il est possible à l'assemblée nationale constituante de décréter autre chose qu'une constitution républicaine. Tout le monde a compris dès le lendemain de la révolution de Février que la République était désormais la seule forme de gouvernement possible. En dehors de la République il n'y a pas de gouvernement possible en France. Il faut donc que chaque bon citoyen se rattache fortement à la République, et que la prochaine assemblée nationale constituante ne fasse que consacrer la volonté de la nation en réglant d'une manière définitive les détails du gouvernement républicain.

— Le ministre de l'intérieur vient de décider qu'il serait procédé à la formation d'un jury des récompenses pour les artistes qui ont exposé au Louvre.

— M. Crémieux, ministre de la justice, réserve deux places à la cour d'appel de Paris à MM. Pérignon et Hortensius St-Albin.

— On annonce que le gouvernement provisoire s'occupe d'une nouvelle organisation de l'ordre de la Légion d'Honneur.

— Il est question de la création à Paris d'une école des arts et métiers sur une vaste échelle. Cette école comprendrait des élèves internes et des élèves externes.

— Le corps des conducteurs des ponts-et-chaussées va, dit-on, être organisé sur de nouvelles bases.

— Le ministre de l'instruction publique a, dit-on, adressé aux évêques et archevêques de France une circulaire dans le but de les engager à ordonner les dispositions nécessaires pour que le service divin se fasse, le jour de Pâques, assez matin pour permettre aux habitants des campagnes d'exercer dans toute leur plénitude leurs droits électoraux.

— La suppression de l'exercice sur les boissons va mettre sur le pavé cinq à six mille employés des contributions indirectes. L'imprimerie mit sur le pavé cent mille copistes, et personne n'est mort de faim.

— La commission du gouvernement pour les travailleurs a chaque jour l'occasion d'user de son intervention conciliatrice. Elle a mis fin au différend qui existait entre les patrons et les ouvriers de l'industrie des papiers peints, et le travail a repris dans tous les ateliers de Paris. Il en a été de même pour les difficultés qui s'élevaient entre les maîtres-paveurs et les ouvriers : les délégués des deux parties se sont entendus à l'amiable et ont signé un traité dont ils ont précisé eux-mêmes les conditions.

— On assure que deux inspecteurs vont être chargés de visiter les côtes de France depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg. Cette mission se rattache à la question de la défense de notre littoral, pour prévoir à toute éventualité.

— On ne saurait mettre trop souvent sous les yeux de l'Europe les sommes que lui ont coûtées les guerres de coalition contre la France, de 1791 à 1816. Voici le bilan de ces dépenses pour chaque nation :

La France a dépensé	63,791,406,250 f.
La Grande-Bretagne,	35,536,055,375
L'Autriche,	9,051,540,625
Les Etats allemands et la Prusse,	
jusqu'en 1796,	1,750,000,000
L'Espagne,	5,312,500,000
La Hollande,	2,000,000,000
Le Portugal,	675,000,000
Les Etats italiens,	2,825,000,000
La Prusse, depuis 1795,	1,000,000,000
La Russie,	3,000,000,000
La Suède et le Danemarck,	250,000,000
Les Etats-Unis d'Amérique,	1,125,000,000
La Suisse, environ	250,000,000
La Turquie, environ	750,000,000

— On lit dans le *Courrier Français* :

« On assure que l'ambassadeur anglais doit quitter Paris cette nuit même, et que cette promptre retraite est déterminée par les nouvelles venues d'Irlande. L'ambassadeur anglais aurait reçu de son gouvernement une communication de laquelle il résulterait que les troubles d'Irlande auraient été entretenus surtout par des agents français. Le ministère anglais exige, dit-on, des explications du gouvernement provisoire pour continuer ses rapports diplomatiques.

### Départements.

On écrit de Perpignan :

« Une dépêche télégraphique vient de transmettre l'ordre au général commandant la 21<sup>me</sup> division militaire de diriger sur Grenoble les deux batteries d'artillerie de notre garnison munies de tout leur matériel de guerre. »

— La cour d'appel de Riom, par une délibération prise le 24 mars, en assemblée générale, a décidé que pendant toute la durée de la crise financière et industrielle, elle consacrerait le quart du traitement mensuel de tous ses membres, pour l'établissement d'une caisse de prêt et d'escompte. Cette caisse est destinée à venir en aide à la classe ouvrière de Riom.

— Nous lisons dans l'*Observateur des Pyrénées* :

« Nous apprenons à l'instant que l'ordre vient d'être donné de préparer le château de Pau pour y recevoir Abd-el-Kader, sa famille et quarante personnes de sa suite. »

### ÉTRANGER.

Le gouvernement sarde vient de faire publier le manifeste suivant :

Turin, 31 mars 1848.

« Vu l'état d'hostilité dans lequel se trouve la Sardaigne vis-à-vis de l'Autriche, il est nécessaire que le public, et principalement le commerce, connaissent les intentions du gouvernement sarde relativement à la navigation.

« S. M. le roi de Sardaigne n'entend pas se prévaloir, dans cette guerre, des droits que s'attribuent ordinairement les puissances belligérantes sur mer.

« Le gouvernement sarde sait que la majeure partie des équipages et des officiers des navires de guerre autrichiens sont composés d'Italiens, et que dans une guerre essentiellement italienne, et dont le seul but est de chasser les étrangers qui oppriment le pays, il ne faut pas, par conséquent, combattre contre les nationaux.

« A cet effet, le gouvernement a invité l'amirauté à ordonner aux commandants des navires de guerre de se limiter à se défendre dans le cas où ils viendraient à être attaqués par les navires de guerre autrichiens, sans jamais pourtant provoquer le combat.

« Quant aux navires marchands sous pavillon autrichien, le gouvernement veut qu'ils soient respectés dans leurs voyages, et qu'ils ne soient molestés en aucune manière.

« Mais comme il est possible que des navires autrichiens, ou autres, couverts par le pavillon autrichien, sous le prétexte de commerce, puissent s'armer en corsaires, pour inquiéter les bâtiments sardes ou des autres Etats italiens alliés avec le Piémont, les commandants des navires de guerre devront, soit par la visite des papiers du bord, soit par tout autre mode qu'ils jugeront convenable, s'assurer que lesdits navires portant pavillon autrichien sont réellement marchands, et destinés seulement au commerce. Dans le cas où on pourrait raisonnablement les suspecter de faire les corsaires, ils devront les conduire dans un des ports de l'Etat, en attendant les décisions des tribunaux compétents. »

### Nouvelles des cantons suisses.

**BERNE.** — Le conseil exécutif a donné l'ordre d'empêcher toute organisation armée des ouvriers allemands sur le territoire bernois.

**BALE-VILLE.** — Les deux républiques ont fraternisé dans une fête commune comme peut-être on n'en a pas vu depuis des siècles. Une grande troupe de citoyens et habitants de Bâle, la plupart membres du *Volksverein suisse* se sont rendus il y a quelques jours à Huningue, drapeau fédéral en tête et accompagnés d'une excellente musique. Arrivés à la frontière des deux républiques, ils furent reçus par le maire de la ville, par un grand nombre de citoyens et par un détachement de la garde nationale. M. le docteur Brenner prit la parole au nom des Suisses. Le cortège se mit ensuite en mouvement et se dirigea vers la ville de Huningue ; les deux drapeaux étaient fraternellement croisés. Une tribune avait été élevée dans le manège où la réunion devait avoir lieu.

Des toasts nombreux et patriotiques furent portés par divers orateurs à l'union des deux peuples, à la délivrance de la Pologne, etc., etc. A leur retour, les Suisses furent accompagnés par les Français jusqu'à la frontière ; pendant la marche, on entendait retentir tantôt la musique bâloise, les tambours de la garde nationale d'Huningue, tantôt la Marseillaise et les chants de la société du Grütli, interrompus par ces cris mille fois répétés : Vive la Suisse ! Vive la France !

**SOLEURE.** — Le conseil cantonal s'est réuni lundi.

**GRISONS.** — Le grand conseil s'est occupé de l'équipement de la landwehr. L'agrandissement de la caserne a été renvoyé à plus

tard, mais tous les crédits demandés pour l'organisation de l'école ont été accordés. Les troupes ont été mises de piquet à cause des mouvements qui s'opèrent dans les pays voisins. Le grand conseil a déclaré que les immunités de l'église catholique n'existent pas en droit, et que désormais les tribunaux doivent prononcer en vertu de cette déclaration.

— Dans sa séance du 22 mars, le grand conseil, s'occupant de sa réorganisation, a décidé que ses membres seront à l'avenir nommés pour une année parmi tous les citoyens du canton et que ses séances seront publiques. Le 23, il a modifié l'art. 34 de la constitution, en ce sens que pour changer la constitution la majorité absolue suffit au lieu des deux tiers des voix. Il s'est prononcé pour qu'on punisse les membres du conseil de la guerre du Sonderbund. Dans le langage officiel l'usage de titres de noblesse est maintenant interdit.

— Un officier grisons, qui a servi la cause du peuple à Bergame, y a été tué par un coup de balle des Autrichiens. C'est le capitaine Camichel.

**ZURICH, 28 mars.** — Le grand conseil s'est réuni aujourd'hui et a entendu un excellent discours d'ouverture prononcé par le président de l'assemblée, M. Escher. Sur la proposition de M. l'avocat Surber, il fut décidé que ce discours serait imprimé et distribué à tous les membres du grand conseil.

**NEUCHÂTEL.** — L'ouverture de la chambre constituante du pays est fixée au 5 avril courant.

### Pologne.

Tout se prépare pour la lutte suprême. Il est évident que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche ne désirent, au fond du cœur, que le succès de la Russie, avec laquelle ils sont d'intelligence.

La *Gazette de Königsberg* affirme que le 26 mars, les premières troupes russes ont dû marcher vers la Pologne par le pont de Kowno. Le pont sur le Memel a été rétabli pour le passage des troupes. Vingt fourgons chargés de poudre ont passé par Kowno pour se rendre à Varsovie et à Villkowsky. On concentre les Cosaques.

Le gouvernement russe, à Varsovie, a fait construire, il y a quelques semaines, quatre cents voitures pouvant contenir chacune cinquante personnes, à l'effet de transporter des troupes à la frontière de Prusse et à Vienne.... En Pologne, toutes les personnes qui avaient des fusils avec permission, ont été obligées de les rendre. L'autorité s'est fait livrer tous les couteaux d'une certaine grandeur. Tous les maréchaux-ferrants ont été obligés de promettre sous serment qu'ils ne fabriqueraient ni piques ni couteaux.

La *Gazette de Silésie* dit aussi que dans le duché de Posen, les paysans et les Polonais sont mécontents de voir arriver tant de troupes prussiennes. Quatre-vingt mille hommes armés de fusils sont prêts à se battre contre les soldats. Tout dépend de la bonne intelligence entre le peuple allemand et les Polonais. Une commission mixte demande que les troupes soient éloignées de Posen, et qu'elles rentrent dans les forts et dans les casernes.

Il circule des bruits vagues que le roi de Prusse envoie ses troupes pour aller au-devant des Russes et revenir à leur tête le dé-livrer.

Nous sommes très tranquilles sur les suites d'une pareille manœuvre ; une semblable perfidie mettrait l'Allemagne en feu, et cette fois le roi de Berlin n'échapperait pas à l'indignation du peuple.

La *Gazette de Prusse*, journal du roi, annonce que le 12 courant, il a été publié par Nicolas un ukase. Ce décret est adressé au chef de l'état-major de la marine, et appelle sous les drapeaux les marins qui avaient obtenu un congé illimité. Sont exceptés ceux des gouvernements de Pensa, Simbirsk, Viatka, Minsk, Grodno, Wilna, Kowno et Courlande, et dans les ports militaires de Nikolaïeff, Sébastopol, dans les ports du Danube, à Astracan, de même que dans les gouvernements appartenant à ces ports. La concentration de ces marins devra commencer immédiatement, et être terminée le 13 avril. Pour le reste, on suivra les prescriptions de l'ordonnance du 3 avril 1836. Un ordre particulier réglera la répartition de ces marins.

La Russie se prépare activement à la guerre ; elle se voit menacée sérieusement dans toutes ses possessions usurpées.

### Angleterre.

**LONDRES, 3 avril.** — Outre les forces de terre, les forces navales réunies à Cork et sur les côtes d'Irlande comptent 378 canons et 2,700 hommes.

Samedi matin, aussitôt après l'arrivée d'un courrier apportant des dépêches de Berlin, S. A. R. le prince de Prusse a eu une longue conférence avec le vicomte Palmerston, à la résidence de la légation dans Carlton-House-Terrace. Son excellence le ministre de Belgique a eu aussi une conférence avec le prince dans la matinée.

— On écrit de Lisbonne, le 31 mars, au *Morning-Herald* :

« La crise ministérielle a recommencé. La reine a mandé hier MM. Duarte-Leitar, Provença et Gomes de Castro : elle leur a offert des portefeuilles qu'ils ont respectueusement refusés. On dit que des ouvertures semblables ont été faites ensuite à l'évêque de Viseu et à M. Agostinho Albano, qui seraient disposés à entrer au ministère. On ne parle pas de Silva Cabral, mais il n'est pas douteux qu'il est au fond de toute cette affaire. »

— Le 3 avril, des meetings chartistes ont eu lieu à Londres. Un orateur a fait la proposition suivante :

« Si le parlement refuse de vous écouter, c'est au palais qu'il vous faudra marcher ; si l'on ose vous fermer les portes, vous les ouvrirez »

« Peut-être les officiers, qui sont des aristocrates, oseront commander à leurs soldats de faire feu sur vous : ne craignez pas alors, le parc est grand ; on y a ses coutées franches. Au premier ordre de feu ! élansez vous sur les officiers, prenez-les à la gorge et tuez-les. On estime qu'il y aura, le 40 avril, 800,000 personnes à la procession monstre. »

### Allemagne.

**HANOVRE, 27 mars.** — M. de Schlée, ambassadeur du gouvernement provisoire de Schleswig-Holstein, est arrivé et a sollicité du roi un secours militaire de 6,000 hommes d'infanterie et de quelques batteries. Le roi a accordé le secours demandé : demain des troupes partiront pour Schleswig-Holstein par le chemin de fer.

**DE LA BALTIQUE, 28 mars.** — Nous apprenons que dans peu de temps une armée allemande de 40,000 hommes pourra prendre une position sur l'Elbe inférieur pour protéger la cause de l'Allemagne contre le Danemarck et la faire triompher au besoin avec énergie. On ne sait encore rien de positif sur une concentration de troupes plus forte à la frontière de l'Est.

**HAMBOURG, 30 mars.** — Les troupes danoises sont entrées dans Hadersleben et dans l'île d'Alsén, et peut-être en ce moment l'avant-garde de l'armée allemande a engagé le combat.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,  
aux halles de la Grenette.